



NOTRE AFFAIRE À TOUS

Plan d'activités - 2018 / 2019

1 / PRESENTATION GENERALE

1.1 / Qui sommes nous ?

“Notre affaire à tous” est une association constituée à l’été 2015 qui a fait du droit un objet aussi bien qu’un sujet de mobilisation afin de protéger le vivant, les communs naturels et le climat. Originellement issu-es du mouvement pour la reconnaissance du crime d’écocide dans le droit international afin de sanctionner les crimes les plus graves contre l’environnement, nous cherchons à établir par la jurisprudence, le plaidoyer et la mobilisation citoyenne une responsabilité effective et objective de l’humain vis-à-vis de l’environnement.

Nous unir pour défendre l’intérêt général face à ceux qui détruisent notre planète. Réchauffement climatique, perte massive de la biodiversité, montée des eaux... l’impact de l’activité humaine sur la dégradation générale de l’environnement, de l’écosystème terrestre et de la planète n’est plus à démontrer. Nous sommes entré-es dans l’ère de l’anthropocène, celle où « l’humanité est devenue une force géologique à l’échelle de la planète » (Will Steffen). Notre défi, pour ce siècle, est d’envisager, inventer et construire un modèle économique, sociétal et de gouvernance qui respecte et protège la vie sur Terre, afin de préserver la dignité humaine et la planète sur laquelle nous vivons.

Justice économique, sociale, climatique et environnementale. Dans le monde entier, les plus vulnérables sont les premiers à souffrir de la détérioration de nos écosystèmes. Paradoxalement, c’est souvent par l’argument de la lutte contre la pauvreté et pour le développement que l’on essaie de justifier des méga-projets industriels, destructeurs de l’environnement. Pour nous, justice économique, sociale, climatique et environnementale sont indissociables. Nous soutiendrons et défendrons les populations victimes de crimes environnementaux ou de dégradations, pollutions et atteintes à l’environnement altérant leur capacité à jouir pleinement de leur droit à un développement inclusif et durable. Le droit à un environnement sain, droit constitutionnel inscrit au sein de la Charte de l’environnement, doit être garanti pour tous et toutes et reconnu comme un droit universel, intemporel et inaliénable. Notre action est ainsi tout autant environnementale que sociale et démocratique.

Le recours climat. Dans le cadre de sa bataille pour la protection des communs, *Notre affaire à tous* s’est engagée dans ce qui deviendrait le premier recours climat français à portée globale, c’est-à-dire une action citoyenne portée envers l’Etat pour carence fautive et absence d’action dans la lutte contre le dérèglement climatique. De tels recours sont portés à travers le monde



afin d'enjoindre les Etats à agir plus et mieux pour le climat, en rehaussant leurs ambitions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, en encadrant l'activité du secteur privé, en garantissant la transition énergétique... En France, cela devrait permettre d'une part de modifier le droit et son interprétation par les juges afin de favoriser le devoir de protection de l'environnement sur les droits et libertés économiques, d'autre part d'actionner certains leviers aujourd'hui pas ou trop peu utilisés pour la protection du climat¹.

Agir contre les pollueurs majeurs. Aucune responsabilité n'est établie pour le réchauffement climatique. Or, nous sommes aujourd'hui en mesure de calculer la répartition des responsabilités et de désigner les plus grands responsables du dérèglement. Nous agissons afin de permettre les réparations, mais également de prévenir les atteintes futures à la sûreté de la planète.

Un réseau planétaire. Notre affaire à tous s'inscrit dans une tendance globale : celle d'une mobilisation grandissante pour pénaliser les crimes contre l'environnement, mais aussi reconnaître des droits à la nature ou porter des actions en justice pour le climat. Nous organisons et participons à des échanges concrets, sur le terrain du droit ou de la mobilisation citoyenne, avec de nombreuses organisations de par le monde, dont Urgenda (Pays-Bas), ClientEarth (UE), Our Children's Trust (Etats-Unis), le Wildlife Trust of India, Klimaatzaak (Belgique), A-Sud (Italie), Glan-Law (UE), CIEL (international)...

Nos groupes de travail. Enfin l'association va refonder ses groupes de travail autour des différents projets et objectifs pour l'année 2018 - 2019. Il existe aujourd'hui huit groupes de travail :

- groupe de travail "juristes, recours climat"
- groupe de travail "juristes, nucléaire"
- groupe de travail "communication et campagne"
- groupe de travail "partenaires et coopération"
- groupe de travail "stratégie budgétaire et financière et fundraising"
- groupe de travail "groupes locaux"
- groupe de travail "plaidoyer"

Ces groupes de travail seront amenés à évoluer au cours de l'année et suivant l'atteinte de nos objectifs initiaux.

1.2 / Notre public

L'action de Notre affaire à tous s'adresse à différents types de publics :

¹ En France, cela devrait permettre d'une part de modifier le droit et son interprétation par les juges afin de favoriser le devoir de protection de l'environnement sur les droits et libertés économiques, d'autre part d'actionner certains leviers aujourd'hui pas ou trop peu utilisés pour la protection du climat.



- Les “allié-es objectif-ves” : d’une part, les associations et mouvements environnementaux et plus précisément ceux spécialisés dans la protection du climat ; d’autre part, les juristes (chercheur-ses et praticien-nes) et scientifiques dont le sujet de travail est l’environnement et le climat ;
- Celles et ceux pour qui nous agissons : si la protection du climat nous concerne tou-tes, certaines catégories de la population sont plus vulnérables : c’est le cas des enfants et des générations futures, des femmes, des professions exposées au changement climatique (viticulteurs et agriculteurs notamment, guides de haute montagne, etc) ou encore des plus pauvres ;
- Celles/ceux que nous devons convaincre : le grand public. Aux Pays-Bas, le recours déposé par Urgenda était accompagné d’une plainte de 881 citoyen-nes. En Belgique, environ 32 000 personnes se sont associées au recours déposé, soit plus d’un adulte sur 200.

1.3 / Nos partenaires

Plusieurs partenaires sont engagé-es sur la durée à nos côtés, c’est le cas de la Fondation France Libertés, de l’Université Paris 13 et de ses laboratoires Iris et CERAP et du mouvement End Ecocide on Earth.

L’action que nous menons nécessite la mobilisation d’autres partenaires, évoqués plus hauts comme “allié-es objectif-ves” et “celles et ceux pour qui nous agissons”. Ainsi, nous avons établi plusieurs partenariats à partir des divers projets et programmes que nous développons :

- sur les recours climat, des contacts ont été noués depuis plus d’un an avec des associations environnementales, et les contacts débutent avec des associations défendant les droits humains et/ou l’accueil des réfugié-es, ainsi qu’avec des individus et/ou organisations de victimes du réchauffement climatique, associations de consommateurs... Plusieurs d’entre eux, Sherpa, Bloom, Taca, le RAC... se sont associés au lancement du recours européen Peoples Climate Case ; d’autres sont en discussion pour co-porter le recours climat français ;
- sur l’inscription du climat dans la Constitution, une action de plaidoyer est menée en coordination avec la Fondation pour la Nature et l’Homme, l’autre organisation ayant porté depuis longtemps cette proposition, tandis qu’à l’invitation de CliMates, nous avons lancé une campagne réunissant une vingtaine d’organisations et de nombreux.ses expert.e.s, l’Appel pour une Constitution écologique. Nous diversifions afin de mobiliser le plus grand nombre de soutiens possibles à notre initiative ;
- sur la campagne pollueurs-payeurs, nous avons développé des actions avec 350.org France, avec qui nous déployons une mobilisation citoyenne et collectivités dans le cadre de la campagne Alternatives territoriales pilotée par le RAC-F.



Ces partenariats de nature diverse ne reposent pas que sur leur soutien au recours climat : en effet, notre action s'inscrit dans la coordination et la complémentarité avec leurs actions. Ils peuvent également se détacher du recours climat pour creuser d'autres pistes d'action sur les limites planétaires.

1.4 / Nos moyens

A l'heure actuelle, le financement de *Notre affaire à tous* repose quasi-intégralement sur les adhésions et dons effectués par les citoyen-nes. Le partenariat noué avec le CAN sur le Peoples Climate Case a permis de mobiliser Marie Pochon en tant que chargée de communication 1,5 jours par semaine, tandis qu'une subvention de la Fondation Terre Solidaire nous permet de financer les dépenses courantes, notamment le recrutement de stagiaires et la location d'un poste de travail.

Afin de consolider nos activités, *Notre affaire à tous* recherche des financements complémentaires sur projet et en fonctionnement. Un calendrier budgétaire a dans cette optique été élaboré. Il contient également une campagne d'adhésions et de dons pour l'année 2018 - 2019. L'association s'interroge sur l'opportunité de lancer des campagnes de crowdfunding.

Nous souhaitons pendant l'année faire grandir l'association et salarier une à deux personnes à l'horizon janvier 2019.

1.5 / Membres du conseil d'administration

Elu-es pour deux ans le 10 juin 2017, les neuf membres du conseil d'administration de *Notre affaire à tous* viennent d'horizons divers et ont pour engagement commun l'amélioration du droit de l'environnement et la justice climatique. Il s'agit de Clotilde Bato (directrice de SOL), Victoria Barigant (juriste), Valérie Cabanes (porte-parole du mouvement End Ecocide on Earth), Marine Calmet (avocate), Pascal Durand (avocat, eurodéputé), Aurore Lalucq (directrice de l'Institut Veblen), Laetitia Liebert (ex-directrice d'ONGs environnementales dont Greenpeace et Sherpa), Marie Toussaint (juriste) et Léandro Varison (juriste chez France Libertés).

Notre affaire à tous compte à l'été 2018 plus de 580 membres inscrit-es à sa lettre d'information, une centaine d'adhérent-es et plus d'une cinquantaine de membres actifs au sein de ses groupes de travail.

Jean Jouzel, climatologue et ancien membre du GIEC, est Président d'honneur de l'association.



2 / NOS AXES STRATEGIQUES

2.1 / Actions en justice : agir par la jurisprudence

Notre action principale en 2018 : Le recours climat. *Notre Affaire à Tous* s'est engagée, comme expliqué plus haut, dans l'élaboration du premier recours climat à portée globale, enjoignant l'Etat français à respecter ses engagements en faveur de l'environnement et du climat. Ce recours est élaboré par les juristes de l'association et les avocats pro-bono du cabinet Vigo. La déclaration préalable au dépôt du recours devrait être déposée devant le juge en Octobre 2018. Ce recours doit être celui de tout le mouvement climat : nous souhaitons allier les partenaires associatifs qui le souhaitent à ce recours.

Un recours climat a également été porté, le 24 mai 2018, contre l'Union européenne. Le CAN-Europe (Climate Action Network Europe) est le coordonnateur de ce recours, porté par 11 familles européennes et du monde contre les trois directives censées permettre à l'Union d'atteindre ses objectifs 2030. *Notre affaire à tous* est le relais français de cette initiative, aux côtés des membres du CAN et d'autres associations-relais dans les autres Etats-membres. A cet effet, *Notre affaire à tous* a signé un contrat avec le CAN permettant le financement des activités dédiées au recours européen, incluant un temps partiel d'1,5 jours par semaine dédié à la communication. *Notre Affaire à Tous* continuera en 2018 et certainement en 2019 de porter ce recours aux côtés du CAN.

Agir en responsabilité contre les pollueurs majeurs. Nous accompagnerons les collectivités qui, à la suite de Kivalina, plusieurs comtés californiens, New York City ou Los Angeles, se sont engagés dans des poursuites contre les pollueurs majeurs. Nous déploierons également des actions de mobilisation citoyenne pour mieux oeuvrer à l'instauration d'un régime de responsabilité climatique.

Dépasser le climat pour protéger les communs : pistes de travail. Celles-ci sont de plusieurs ordres : Nous envisageons d'adosser au recours climat global d'autres actions pour le climat et la justice climatique. Celles-ci pourront consister en des référés spécifiques, par exemple sur le désinvestissement des énergies fossiles, la responsabilité d'autres niveaux administratifs dont les collectivités locales, ou des recours climat reposant sur des victimes, fussent-elles humaines ou naturelles. Ces actions seront réalisées en coordination avec le mouvement environnemental français et international (voir parties y afférant).

Si le climat est emblématique, les limites de la planète ne s'y arrêtent pas, et l'ensemble de ces éléments s'influencent l'un l'autre à travers des boucles de rétroaction dont le droit doit également pouvoir tenir compte. Nous travaillons actuellement avec plusieurs partenaires sur des projets pouvant porter sur la biodiversité, les droits de la nature et des animaux, les pollutions, la qualité de l'eau, la protection des fonds marins...



2.2 / Campagne et mobilisation citoyenne, éducation à l'environnement

Afin d'oeuvrer pour un droit de l'environnement plus ambitieux, nous devons convaincre les législateurs-trices, mais également les juges, en actionnant le levier de la mobilisation citoyenne et du soutien du grand public. Aussi, nos éléments de communication dépassent le strict cadre de celui de l'adhésion au recours climat :

- **Campagne pour un droit adapté à l'urgence climatique et environnementale** : Nous avons lancé, le 3 novembre dernier une campagne visant à établir en France un droit adapté à l'urgence climatique. Transmises au gouvernement et à plusieurs parlementaires, ces requêtes ont vocation à être portées et enrichies dans la durée. Le plaidoyer sera mobilisé, ainsi que des actions menées dans le cadre de partenariats avec diverses organisations scientifiques et associatives.
- **Le recours climat** : Nous comptons lancer une large campagne d'adhésion au recours climat à partir de l'automne 2018, sur le modèle de ce qui a pu être mené à l'étranger (en Belgique, aux Etats-Unis voire en Oregon, etc). Une vaste pétition a notamment été lancée le 24 mai 2018 en soutien aux plaignant-es du Peoples Climate Case, elle a déjà récolté aujourd'hui plus de 90.000 signatures. Nous continuerons le travail de mobilisation autour de ce recours.
- **Vers une responsabilité objective des pollueurs, la mobilisation des collectivités territoriales** : De nombreuses collectivités notamment états-uniennes ont assigné en justice les plus grands pollueurs afin qu'ils contribuent au financement des frais d'adaptation au changement climatique et des dommages subis. Nous avons lancé une campagne à leur attention, notamment au travers d'un Guide pour les collectivités territoriales, et proposé de les accompagner dans leurs démarches. Plusieurs villes ont déjà été contactées, d'autres seront ciblées dans les mois qui viennent. Notre affaire à tous s'associe également sur cette campagne à celle portée par 350.org sur le désinvestissement des collectivités, avec des actions de formation auprès de militant-es locaux. Des pistes sont également étudiées afin d'agir sur la responsabilité des financeurs.
- **La justice climatique, environnementale et sociale** : Les actions menées par Notre affaire à tous ont vocation à porter la problématique de la justice sociale liée à l'état de la planète et la dégradation de notre environnement. En parallèle de l'élaboration du recours français, l'association s'est engagée cette année dans un travail d'enquête, de documentation et d'établissement d'une base de donnée sur les inégalités socio-environnementales : selon l'âge, le sexe, ou le statut social des individus, c'est à dire leurs ressources économiques, culturelles et sociales, leur vulnérabilité face aux risques du changement climatique est fortement différenciée. Les populations les plus démunies, en premier lieu les femmes, les enfants, les personnes âgées, et celles-ceux



occupant des professions reposant sur les activités économiques à forte sensibilité climatique sont à la fois plus exposées aux risques naturels, à court et à long terme, et plus fragiles.

Ce travail de recherche sur les inégalités socio-économiques fera l'objet de publications et d'une campagne de sensibilisation auprès du grand public et des décideurs. Par ailleurs, l'association porte le projet pour la fin d'année 2018 d'organiser une rencontre rassemblant plusieurs témoins / victimes du changement climatique, issu-es des groupes cités ci dessus, autour de chercheurs-ses et de journalistes afin de les faire se rencontrer, discuter, et éventuellement engager ensemble une action collective pour la défense de leurs intérêts et de leurs droits.

- **Interventions publiques et partenariats** : Afin de publiciser et garantir l'adhésion citoyenne à nos projets, nous poursuivrons les déplacements et participations à événements déjà en cours (en 2017, nous avons mené des actions conjointes avec la coalition 12/12 et 350.org, Politis et Attac, l'Université d'Aix-Marseille...), et poursuivrons ces actions notamment dans le cadre du Tour Alternatiba 2018, ou encore via la participation à l'université d'été d'ATTAC et du CRID.

Infuser, initier rencontres et synergies : Notre affaire à tous se situe aux confluent de l'avancée des connaissances scientifiques, de la mobilisation citoyenne pour l'environnement et du monde juridique. Nous mènerons des actions ludiques pour favoriser la rencontre de ces mondes qui ne se parlent encore que trop peu.

2.3 / Doctrine et plaidoyer pour un droit adapté aux limites planétaires

Puisque le droit est pour nous un sujet de mobilisation, nous avons lancé le 3 novembre dernier une campagne visant à établir en France un droit adapté à l'urgence climatique. Transmises au gouvernement et à plusieurs parlementaires, ces requêtes ont vocation à être portées et enrichies dans la durée, à travers des colloques, des propositions de lois co-rédigées par l'association et son comité d'expert-es, des tribunes et autres outils de communication. A l'heure actuelle, des groupes de travail ont été constitués sur nos deux premières requêtes (climat et transition écologique dans la Constitution, reconnaissance des écocides).

Notre plaidoyer s'étend plus largement aux questions relatives à l'action en justice pour l'environnement et notamment pour le climat. Deux ouvrages sont ainsi programmés, dont l'un dédié au contentieux climatique à l'international à partir des travaux menés lors de notre colloque du 3 novembre dernier, l'autre à l'action en justice pour le climat en France. Cet ouvrage devrait paraître à l'automne 2018, aux éditions Pedone.

Notre travail s'étend à l'international : nous participons ainsi à des ateliers de formation à la justice climatique menés en Europe et dans le monde (Maroc, novembre 2016 ; Italie, juillet 2017), à des séminaires pour un droit communautaire et international plus ambitieux, à des



tribunaux moraux pour les droits de la nature ou encore à construire et porter des requêtes communes avec le mouvement mondial de la justice climatique.

Insérer le climat dans la Constitution : la réforme constitutionnelle en débat est une opportunité unique pour porter notre première revendication. Nous avons réuni plusieurs ONGs et expert-es afin d'atteindre cet objectif, organisé un colloque à l'Assemblée nationale le 8 mars en partenariat avec les laboratoires Iris et CERAP de l'Université Paris 13, et construisons une campagne collective pour faire avancer cette proposition, avec plaidoyer auprès des parlementaires.

Cependant, alors qu'elle était discutée en séance plénière à l'Assemblée Nationale, la révision constitutionnelle a dernièrement été suspendue, suite à l' "Affaire Benalla". *Notre Affaire à Tous* continuera donc à partir de septembre, avec ses partenaires de l'Appel pour une constitution écologique, de militer pour l'inclusion dans la constitution de l'environnement, du climat de la biodiversité, de la reconnaissance du crime d'écocide et des limites planétaires. L'éventuel passage devant le Sénat, si la révision reprend son cours, sera l'occasion de tenter à nouveau de faire passer les amendements pour lesquels nous nous battons. Dans le cas où la révision est abandonnée, nous réfléchirons à une nouvelle stratégie pour mobiliser les citoyen-nes et nos représentant.es.

Inscription de l'écocide dans le droit français : nous préparons pour le dernier trimestre 2018 une seconde action de plaidoyer concernant notre seconde revendication. Un groupe de travail interne a été mis en place et a vocation à travailler avec des expert-es et autres ONGs, sur le modèle de ce qui a été entrepris pour l'insertion du climat dans la Constitution. Une proposition de loi idéale sera notamment présentée aux parlementaires.

3 / NOS AXES THEMATIQUES

3.1 / Démocratie et accès au droit

Depuis qu'ils se sont constitués en société, les humains ont élaboré de nombreuses règles régissant leur vie commune. Mais si le « contrat social » de Rousseau et l'avènement de la démocratie représentative dans les pays occidentaux ont permis une organisation sociale plus juste, ces modèles ont ignoré une donnée capitale : celle de la finitude de nos ressources. Michel Serres proposait en 1990 d'ouvrir une nouvelle page de l'histoire humaine, celle d'un « contrat naturel » s'ajoutant au droit créé pour régir les relations entre êtres humains. Il ne peut se concevoir d'organisation sociale juste, égale et libre en méprisant l'écosystème terres dans lequel s'inscrit l'humain.

Notre action afin d'améliorer l'accès au et aux droit(s) repose ainsi sur plusieurs démarches : A partir de plusieurs analyses juridiques, en France comme au-delà de nos frontières (voir décision de la Cour constitutionnelle d'Autriche sur l'affaire de l'aéroport de Vienne), nous



observons que le juge limite la capacité d'action du législateur, et à travers lui des citoyen-nes, sur les sujets relatifs à la préservation de l'environnement, jugé d'intérêt général trop faible pour limiter les droits et libertés économiques. Nous oeuvrons pour permettre aux citoyen-nes de choisir la préservation de l'environnement aux intérêts économiques.

L'action en justice pour l'environnement est confrontée à de nombreuses limites, fussent-elles procédurales ou dues à l'absence de fondements adéquats. A travers notre campagne pour un droit adapté à l'urgence climatique et sa 5e requête ("Permettre aux citoyens de défendre le climat en justice"), nous travaillons à décrypter, améliorer et transmettre les outils pour que les citoyen-nes puissent se saisir de ces questions et faire respecter les droits à un recours effectif à la justice et à un procès équitable. Nous préparons notamment un ouvrage "Manuel de guérilla juridique à l'intention des justiciers du climat" afin de décrire les outils actuels et les pistes juridiques pour permettre au plus grand nombre de se saisir de telles démarches et de mieux comprendre les outils à notre disposition. Notre action en justice est, en tant que telle, un autre élément de cet axe, visant à amener les citoyen-nes à s'approprier le droit comme outil pour la défense des droits humains, de leurs droits.

3.2 / Justice climatique et sociale, en France et dans le monde

La protection de l'environnement relève aussi de notre responsabilité de lutter contre la misère, l'exclusion et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de tous par-delà les frontières. Cette ambition de solidarité mondiale renvoie notamment au concept de « responsabilités communes mais différenciées », inscrit dans les traités sur le climat. Elle nous impose de prendre une part équitable dans la lutte contre le changement climatique.

Les victimes se situent hors de nos frontières, mais également à l'intérieur. Car si la protection du climat nous concerne tou-ttes, certaines catégories de la population sont plus vulnérables : c'est le cas des enfants et des générations futures, des femmes, des populations (notamment DOM-TOM) et professions exposées au changement climatique (viticulteurs et agriculteurs notamment, guides de haute montagne, etc) ou encore des plus pauvres. Oeuvrer pour le climat et le respect des ressources naturelles est ainsi acte de justice sociale. Il s'agit également de tenir compte de la participation des plus démunis aux démarches de protection de l'environnement.

Outre la question des victimes résidant sur le territoire français se posent d'autres problématiques relevant de la justice sociale : celles des pollutions diffuses, des atteintes non couvertes aux droits des travailleurs (le cas de l'amiante est à cet égard emblématique), la question de l'assurance (les assureurs estiment aujourd'hui ne pas être en mesure d'assurer un monde à +4°C, seules les catastrophes naturelles sont aujourd'hui couvertes par les dispositifs d'assurance privée et en France de solidarité collective) ou encore celle du prix/coût de la dégradation de l'environnement. Envisager une responsabilité plus forte de l'humain vis-à-vis de l'environnement consiste également à inventer de nouveaux outils de protection pour les



populations soumises à la dégradation de l'environnement (santé mais aussi dégradation des outils de travail comme l'eau ou les sols).

3.3 / Construire une galaxie mondiale et un droit planétaire

Le réseau planétaire des recours climat. Notre affaire à tous s'inscrit dans une tendance globale : celle d'une mobilisation grandissante pour pénaliser les crimes contre l'environnement, mais aussi reconnaître des droits à la nature ou porter des actions en justice pour le climat. Nous organisons et participons à des échanges concrets, sur le terrain du droit ou de la mobilisation citoyenne, avec de nombreuses organisations de par le monde, dont Urgenda (Pays-Bas), ClientEarth (UE), Our Children's Trust (Etats-Unis), le Wildlife Trust of India, Klimaatzaak (Belgique), A-Sud (Italie), Glan-Law (UE), CIEL (international)... Nous nous inscrivons dans les réseaux existants et avons nous-même initié un groupe échange après le colloque international du 3 novembre dernier, avec pour objet d'une part d'assurer l'échange d'informations, de bonnes pratiques et d'expertise entre nos organisations, d'autre part de pouvoir être à même, lorsque le moment sera venu, de porter ensemble des actions en justice aux niveaux européen et international, contre les multinationales ou Etats (notamment les Etats-Unis de Donald Trump) les plus polluants. A ces réseaux d'organisations non gouvernementales s'ajoutent souvent des chercheurs, expertes, scientifiques des litiges climat ; notamment le Sabin Center for Climate Change Law de l'Université de Columbia.

Ouvrer à la reconnaissance des communs et des droits de la nature. La protection de la planète requiert que nous élaborions un droit adapté à ses limites, c'est-à-dire, planétaire et de portée et d'efficacité globales. Notre action ne se limite ainsi pas au droit français. Nous soutenons donc diverses initiatives se situant au niveau global, ainsi par exemple que :

- le projet de Pacte international contraignant pour l'environnement ;
- le travail mené par une coalition d'ONGs principalement européennes sur les obligations extraterritoriales des Etats, avec des rencontres régulières (novembre 2016, avril 2017...);
- les tribunaux populaires de l'environnement, ainsi par exemple que le Tribunal des droits de la nature organisée par End Ecocide on Earth, la Global Alliance for the rights of Nature ou l'association NatureRights en décembre 2015 à Paris puis en novembre 2017 à Bonn.

4 / COMMUNICATION

Communication interne. L'association continuera à assurer sa communication interne grâce à une grande variété d'outils :

- des listes mails spécifiques à chaque groupe de travail ont été mises en place via l'outil "google groups"
- la liste de "coordination" de l'association est à la fois une liste mail, et un fil de discussion instantané sur l'outil "whatsapp"



- L'équipe travaille au travers d'un "google drive" partagé, permettant le travail participatif, collaboratif et horizontal de chacun-e sur des documents partagés. Une réflexion est à mener sur les outils utilisés par l'association, qui, malgré leur efficacité certaine, ne garantissent pas la sécurité des données.

Communication externe. Notre Affaire à Tous va également développer différents supports de communication (plaquette de présentation, tracts...) notamment pour les déplacements et les événements de l'association.

Nous voulons également agrandir la communauté Notre Affaire à tous et augmenter notre visibilité sur les réseaux sociaux. L'objectif est d'atteindre d'ici Juin 2018 :

- 5000 likes sur facebook (nous en avons aujourd'hui 1300)
- 5000 followers sur twitter (nous en avons aujourd'hui 1300)
- et 1500 abonnés à notre newsletter (nous en avons aujourd'hui 500).

En parallèle, nous voulons attirer de plus en plus de publics à nos événements (colloques, conférences...).

Accueil des adhérent-es. Nous continuerons pendant l'année à travailler pour rassembler de plus en plus d'adhérent.e.s. Parmi les pistes d'amélioration, nous réfléchissons à un accueil plus personnalisé des nouveaux-elles adhérent.e.s.

5/ CALENDRIER

➡ Evénements NAàT

➡ Événements externes

Septembre 2018	- 8-9 septembre : AG NAàT
Octobre 2018	- 6-7 octobre : arrivée du tour Alternatiba à Bayonne - 6 octobre : rapport du GIEC - dépôt de la déclaration préalable au dépôt du recours en responsabilité français - Publication du livre Pédone
Novembre 2018	- Vendredi 30 Novembre - Samedi 1er Décembre (à confirmer) : Conférence / rencontres "inégalités sociales et climatiques" - Publications des histoires de "témoins du changement climatique"
Décembre 2018	- 3 / 14 décembre : COP24 Katowice



	<ul style="list-style-type: none">- 10 / 12 décembre : assemblée générale sur les droits de la nature (ONU, Genève)
--	---